



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/37
7 novembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et onzième réunion
Montréal, 2 – 6 décembre 2013

PROPOSITION DE PROJET : IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I, troisième tranche) PNUD/Allemagne/PNUE/ONUDI/

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Iran (République islamique d')

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	Allemagne, PNUD (principale), PNUE, ONUDI

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2012	376,3 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME PAYS (tonnes PAO)						Année : 2012			
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-141b		115,5		94,4					209,9
HCFC-22		1,5		79,3	86,0				166,7

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010:	380,5	Point de départ des réductions globales durables :	380,5
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	101,3	Restante :	279,2

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	Total
ONUUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,0	0,0	2,7	3,7
	Financement (\$ US)	109 059	0	295 439	404 498
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	4,7	0,0	4,7	9,5
	Financement (\$ US)	513 652	0	511 625	1 025 277
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)			2,86	2,86
	Financement (\$ US)			412 198	412 198

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (estimation)			s/o	s/o	380.5	380.5	342.5	342.45	342.45	s/o
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s/o	s/o	380.5	380.5	342.5	342.45	342.45	s/o
Financement approuvé (\$ US)	Allemagne	Coûts du projet	2 063 000	534 233			288 582			2 885 815
		Coûts d'appui	234 079	60 617			32 744			327 440
Financement approuvé (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	2 242 000	1 370 000	477 816		475 930			4 565 746
		Coûts d'appui	168 150	102 750	35 836		35 695			342 431
Financement approuvé (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	262 000							262 000
		Coûts d'appui	34 060							34 060
Financement approuvé (\$ US)	ONUUDI	Coûts du projet	1 300 000	830 000	101 450		274 827	0	0	2 506 277
		Coûts d'appui	97 500	62 250	7 609		20 612	0	0	187 971
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	5 867 000	2 734 233	0	0	0	0	0	8 601 233
		Coûts d'appui	533 789	225 617	0	0	0	0	0	759 406
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts du projet	0	0	579 266	0	0	0	0	579 266
		Coûts d'appui	0	0	43 445	0	0	0	0	43 445

Recommandation du Secrétariat :

À examiner individuellement

DESCRIPTION DU PROJET

1. En qualité d'agence d'exécution principale, le PNUD a soumis à la 71^e réunion du Comité exécutif, au nom du gouvernement de la République islamique d'Iran, une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, d'un montant de 622 711 \$US constitué de 477 816 \$US, plus des frais d'appui d'agence de 35 836 \$US pour le PNUD, et de 101 450 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 7 609 \$US pour l'ONUDI, selon la proposition initialement soumise. Cette demande est notamment assortie d'un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH et d'un plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2014-2015.

Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

2. Les principales activités à mettre en œuvre au cours de la phase I du PGEH sont les suivantes : le plan relatif au secteur des mousses en vue d'éliminer la consommation de 62,7 tonnes PAO de HCFC-141b, la reconversion de l'entreprise de fabrication d'appareils de climatisation en vue d'éliminer 29,3 tonnes PAO de HCFC-22, et le plan sectoriel pour le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation, qui devrait entraîner une baisse de 9,3 tonnes PAO de la consommation de HCFC-22. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont décrits ci-après.

Activités dans le secteur de la fabrication de mousses

3. *Reconversion de l'une des sociétés de formulation (PNUD) :* Le Protocole d'Accord a été finalisé mais n'a pas encore été signé par l'entreprise qui étudie des solutions technologiques ayant un faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) qui soient techniquement et commercialement viables pour ses clients. Le Protocole d'Accord devrait être signé dans le courant du premier trimestre 2014.

4. *Reconversion de 15 entreprises dans le sous-secteur des mousses de polyuréthane rigides et à pellicule externe incorporée (ONUDI) :* Sept entreprises sont arrivées au terme de la procédure d'acquisition d'équipements, ont commencé à recevoir des équipements et achèveront leur installation et leur mise en service entre novembre 2013 et mars 2014. Une entreprise supplémentaire a également lancé le processus d'appel d'offres.

5. D'après le rapport périodique soumis par l'ONUDI, la situation actuelle du secteur de la mousse en République islamique d'Iran peut être caractérisée de la manière suivante :

- a) Une augmentation substantielle de la consommation de HCFC-141b utilisé pour la fabrication de mousse isolante pour les réfrigérateurs à usage domestique (car la production locale d'appareils a progressé, étant donné le coût des équipements importés qui ont plus que triplé) et de panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu dans le secteur du bâtiment ;
- b) Une baisse de la consommation de HCFC-141b utilisé pour les éléments en mousse à peau intégrée dans le secteur automobile, qui n'augmente pas en raison d'un embargo sur les importations ;
- c) L'utilisation de formulations à base de cyclopentane-polyol disponibles sur le marché local (la technologie retenue par cinq entreprises de fabrication de mousse à peau intégrée prise en compte dans la phase I du PGEH), n'est viable ni techniquement ni

¹ Le PGEH pour la République islamique d'Iran a été approuvé par le Comité exécutif à sa 63^e réunion en vue de réduire la consommation de HCFC de 10 % par rapport à la consommation de référence d'ici au 1^{er} janvier 2015.

économiquement. En outre, l'utilisation de la technologie du gonflage à l'eau expérimentée en tant que technologie de remplacement par deux entreprises de fabrication de mousse à peau intégrée n'était pas non plus viable. Le méthanoate de méthyle a également été envisagé comme une technologie potentielle. Cependant, dans les circonstances que traverse actuellement le pays, cette technologie n'est pas encore disponible ; et

- d) Après vérification sur site, il a été confirmé que les deux entreprises de fabrication de mousses, (Yakhchavan et Nobough) prises en compte dans la phase I du PGEH ne sont pas admissibles.

6. Compte tenu des circonstances décrites ci-dessus, le gouvernement de la République islamique d'Iran propose, en vertu de la clause de souplesse de l'Accord, des modifications aux activités entreprises dans le secteur de la fabrication de mousse prises en compte dans la phase I du PGEH comme suit :

- a) Reporter à la phase II du PGEH la reconversion des quatre entreprises de fabrication de mousse à peau intégrée suivantes : Erish Khodro (avec une consommation totale de 2,3 tonnes PAO de HCFC-141b), Sanat-Foam Iran (2,0 tonnes PAO), Royan Polymer Co. (1,3 tonne PAO) et Zivar Khodro Co. (2,0 tonnes PAO) ;
- b) Reporter à la phase II du PGEH la reconversion de Homa Sanat, un fabricant de panneaux-sandwiches de fabrication de laminés stratifiés en discontinu, dont la consommation a baissé, passant d'une consommation de référence de 0,7 tonne PAO de HCFC-141b à 0,2 tonne PAO en 2012 ;
- c) Inclure dans la phase I du PGEH la reconversion de deux entreprises de fabrication de mousse isolante pour appareils de réfrigération à usage domestique et une entreprise de fabrication de panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu dont la consommation totale de référence s'élève à 33,9 tonnes PAO, comme il ressort du tableau 1² ; et

Tableau 1 : Nouvelles entreprises de fabrication de mousses à prendre en compte au cours de la phase I du PGEH

Entreprise	Sous-secteur	Consommation de HCFC-141b (tonnes PAO)				Equipement de base
		2010	2011	2012	Consommation de référence	
Himalia	Réfrigération	11,6	12,1	13,2	10,7	4 appareils à haute pression (HP)
Emersun	Réfrigération	36,3	34,1	34,1	18,4	2 HP
Arya Baron Toos	Panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu	14,3	16,5	16,5	4,8	3 HP
Total		62,2	62,7	63,8	33,9	

- d) Réaffecter les fonds associés aux fabricants de mousse à peau intégrée (840 105 \$US) et de panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu (150 000 \$US), à reporter à

² Les deux entreprises suivantes ont fait l'objet des reconversions en phase II : Emerson a reçu un financement à la 28^e réunion (IRA/REF/28/INV/42), et Himalia a reçu un financement à la 31^e réunion (IRA/REF/31/INV/69) pour passer au HCFC-141b dans les deux cas.

la phase II, et les coûts associés à une seule³ des deux entreprises non admissibles (c'est-à-dire, Nobough (97 172 \$US)) au coût de la reconversion des trois nouvelles installations.

7. Les trois nouvelles entreprises à prendre en compte dans la phase I du PGEH appartiennent à des propriétaires locaux et elles ont été créées avant la date limite. Toutes se convertiront à la technologie à base de cyclopentane. Les reconversions porteront notamment sur les aspects suivants : l'installation de réservoirs de stockage et de systèmes de manutention, de stations de mélangeage, de réservoirs tampons de polyol supplémentaires ; la conversion de machines pour la fabrication de mousses à haute pression ; l'équipement de sécurité pour l'utilisation d'un agent de gonflage inflammable ; la conversion de gabarits et de moules ; la réalisation de travaux électriques et de génie civil ; la mise en place d'une formation, d'essais, de contrôles et de certifications et de fonds d'imprévus. Le financement à réaffecter à ces reconversions s'élève à 1 087 277 \$US, avec un impact de 33,9 tonnes PAO (ou 63,8 tonnes PAO si leur consommation de 2012 est prise comme référence). Étant donné le nombre de chaînes de production et la taille de l'exploitation de ces entreprises, elles ont accepté d'apporter un niveau élevé de cofinancement.

8. *Reconversion de huit entreprises dans le secteur des panneaux de fabrication de laminés stratifiés en continu (Gouvernement allemand)* : Suite aux retards enregistrés dans le processus d'acquisition (les fournisseurs n'ayant pas respecté les spécifications concernant le matériel), l'équipement a été commandé et devrait être installé d'ici à novembre 2013. L'élaboration de normes pour la fabrication de mousses est en cours et devrait être achevée avant que les entreprises ne commencent à fabriquer des formulations à base d'hydrocarbures. Un atelier sur la technologie de fabrication de mousses a été organisé et a abouti à la signature par les entreprises de fabrication de mousses d'un protocole d'entente ayant pour objet la constitution d'une association juridiquement reconnue de fabricants de mousses.

Activités dans le secteur de la fabrication d'appareils de climatisation (PNUD)

9. Le Protocole d'Accord concernant la mise en œuvre du projet de reconversion d'une entreprise dans le secteur de la fabrication d'appareils de climatisation pour des habitations, qui a pour objet d'éliminer 29,3 tonnes PAO de HCFC-22, a été signé en octobre 2012 ; en outre, la nouvelle conception des produits et de l'aménagement des installations pour la fabrication d'appareils de climatisation à base de HCFC-410A a été achevée en décembre 2012. Le processus d'acquisition est en cours et, avant la fin 2013 ou le début 2014, au plus tard, l'entreprise devrait commencer à fabriquer un prototype d'appareils de climatisation.

Activités dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation

10. Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation, avec l'aide du PNUE et du gouvernement allemand :

- a) Cinq supermarchés ont été sélectionnés pour une démonstration concernant la réduction du taux de fuites de HCFC. Ils recevront des outils permettant à leurs systèmes actuels de réfrigération et de climatisation d'assurer un suivi et un dépistage des fuites et de la consommation de frigorigènes. Après une période de suivi des fuites et d'évaluation des résultats, des composantes de ces systèmes seront modifiées afin que soit démontrée la baisse du taux de fuites ;
- b) Un atelier sur l'utilisation d'équipements de réfrigération et de climatisation dans les

³ À sa 68^e réunion, le Comité exécutif a décidé de déduire le coût associé à Yakhchavan (173 550 \$US) de la troisième tranche de la phase I du PGEH (décision 68/26a)(ii).

supermarchés a été organisé et a traité des points suivants: réduction des fuites et rendement énergétique, bonnes pratiques en matière d'entretien, et frigorigènes de remplacement et les normes ;

- c) L'outil de suivi en ligne a été mis au point et sera officiellement mis en place en ligne lorsque la traduction en farsi et les premiers essais seront achevés en décembre 2013 ;
- d) L'élaboration du système de suivi et de documentation, y compris des carnets techniques, est en cours ; et
- e) Un atelier de formation de formateurs, d'une durée de trois jours, sur les bonnes pratiques en matière d'entretien d'appareils de réfrigération a été organisé en février 2013. En tout, 34 formateurs provenant de 20 provinces du pays ont participé à ce programme qui de même formera d'autres techniciens.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

11. L'Unité de mise en œuvre et de suivi du projet a continué d'assurer un soutien à l'Unité nationale d'ozone (UNO) pour ce qui est de la mise en œuvre de quotas de HCFC pour les importateurs enregistrés et autorisés, une coordination et une interaction avec les entreprises bénéficiaires sur la mise en œuvre du projet et sur la gestion au jour le jour des activités de PGEH, y compris l'administration et la coordination avec d'autres agences.

Situation en matière de décaissement des fonds

12. À compter du 7 octobre 2013, sur un montant de 8 601 233 \$US approuvé pour les première et deuxième tranches, 3 147 694 \$US a été décaissé. Le solde de 5 453 539 \$US sera décaissé en 2014 et 2015 (tableau 2). Le PNUD a également indiqué que des débours de 180 000 \$US (ONUDI) et 658 000 \$US (PNUD) correspondant à la deuxième tranche étaient escomptés en novembre 2013.

Tableau 2 : Rapport financier des première et deuxième tranches du PGEH pour la République islamique d'Iran

Tranches		PNUD	ONUDI	Allemagne	PNUÉ	Total	Pourcentage décaissé
Première	Approuvé	2 242 000	1 300 000	2 063 000	262 000	5 867 000	53 %
	Décaissé	809 000	1 239 733	936 830	137 324	3 122 887	
Deuxième	Approuvé	1 370 000	830 000	534 233	0	2 734 233	1 %
	Décaissé	0	24 807	0	0	24 807	
Total	Approuvé	3 612 000	2 130 000	2 597 233	262 000	8 601 233	37 %
	Décaissé	809 000	1 264 540	936 830	137 324	3 147 694	

Plans annuels pour la troisième tranche du PGEH

13. Au cours de la troisième tranche de financement du PGEH, le gouvernement de la République islamique d'Iran continuera de mettre en œuvre le système d'autorisations et de quotas concernant les HCFC, le Protocole d'Accord pour les sociétés de formulation sera signé afin de lancer l'élaboration de formulations de polyols à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), la mise en œuvre du projet d'investissement dans le secteur de la fabrication d'appareils de climatisation sera achevée, les projets pour six entreprises du secteur des panneaux de fabrication de laminés stratifiés en continu et de sept entreprises dans celui des panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu seront aussi

terminés. Si une demande de remplacement des entreprises dans le secteur des mousses est approuvée par le Comité exécutif, la reconversion de trois nouveaux projets dans les secteurs des panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu et dans celui des appareils de réfrigération débutera et prendra fin d'ici à 2015.

OBSERVATIONS DU SECRÉTARIAT ET RECOMMANDATION

OBSERVATIONS

Système d'autorisation en cours de fonctionnement

14. Le gouvernement de la République islamique d'Iran a déjà délivré des quotas d'importation des HCFC pour 2013 et 2014, conformément aux objectifs des mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

Consommation de HCFC

15. La consommation de HCFC déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2009-2012 apparaît au tableau 3. La consommation de HCFC était de 376,31 tonnes PAO en 2012, soit une quantité de 4,19 tonnes PAO inférieure au niveau admissible de consommation pour 2013.

Tableau 3 : Consommation de HCFC en République islamique d'Iran (Article 7, 2009-2012)

HCFC	2009	2010	2011	2012	Consommation de référence
Tonnes métriques					
HCFC-22	2 841,75	3 107,31	3 024,98	3 029,06	2 974,6
HCFC-141b	1 870,90	2 071,54	1 913,72	1 906,46	1 971,2
Total (tonnes métriques)	4 712,65	5 178,85	4 938,70	4 935,52	4 945,8
Tonnes PAO					
HCFC-22	156,30	170,90	166,37	166,60	163,6
HCFC-141b	205,80	227,87	210,51	209,71	216,9
Total (tonnes PAO)	362,1	398,8	376,88	376,31	380,5

Proposition de remplacement des entreprises dans le secteur des mousses

16. Pour évaluer la proposition de l'ONUDI de différer la reconversion de cinq entreprises à la phase II et d'utiliser les fonds associés pour prendre en compte trois nouvelles entreprises au cours de la phase I, le Secrétariat a noté ce qui suit

- a) La reconversion des trois entreprises est plus rentable que celle des entreprises qui est reportée à la phase II. La rentabilité du volet « mousses » mise en œuvre par l'ONUDI passerait de 9,15 \$US/kg, telle qu'initialement approuvée, à 5,58 \$US/kg ;
- b) Compte tenu de la consommation de référence, pour le même coût pour le Fonds multilatéral, 308 tonnes métriques (33,9 tonnes PAO) seront éliminés dans les nouvelles entreprises au lieu de 75 tonnes métriques (8,3 tonnes PAO) dans les entreprises dont la reconversion doit être reportée à la phase II. En 2012, la consommation des nouvelles entreprises proposées, a augmenté, passant à 580 tonnes métriques (63,8 tonnes PAO)

tandis que celle de la reconversion des entreprises à reporter était de 86,36 tonnes métriques (9,5 tonnes PAO) ;

- c) Le financement associé à l'entreprise qui ne répondait pas aux conditions requises, Yakchavan, avait déjà été restitué à la soixante-huitième réunion. L'ONUDI propose que les fonds associés à Nobough (97 172 \$US) soient réaffectés à la nouvelle entreprise admissible à prendre en compte dans la phase I. La consommation de l'entreprise (3,8 tonnes PAO) continuera d'être déduite du point de départ car l'entreprise sera reconvertie à une technologie sans HCFC avec ses propres ressources ; et
- d) La nouvelle proposition permettra de veiller à ce que les entreprises de fabrication d'appareils de réfrigération et de panneaux rigides reçoivent une assistance comparable, réduisant ainsi au minimum la désorganisation de ces secteurs.

17. Les activités remaniées au sein du volet « Mousses » actuellement mis en œuvre par l'ONUDI au cours de la phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran, sont présentées au tableau 4.

Tableau 4 : Activités remaniées au sein du volet « mousses » de l'ONUDI, au cours de la phase I du PGEH

Sous-secteur	Entreprise	Consommation (tonnes PAO)	Coût (\$US)	Action
Entreprises faisant actuellement l'objet d'une mise en œuvre				
Appareils de réfrigération à usage domestique	Azar Soozan Tabriz (Silwan)	2,0	1 419 000	Fin avant 2014, au plus tard
Appareils de réfrigération à usage domestique	Gol Asay Sarma	2,6		Fin avant 2014, au plus tard
Appareils de réfrigération à usage domestique	Golbin	1,2		Fin avant 2014, au plus tard
Appareils de réfrigération à usage domestique	Soren Neishaboore	1,3		Fin avant 2014, au plus tard
Panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu	Ammut panel	1,1		Fin avant 2014 au plus tard
Panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu	Paya Telec. Industries Co.	1,4		Fin avant 2014 au plus tard
Panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu	Poushesh Fomdare Gharb Co.	2,0		Fin avant 2014 au plus tard
Panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu	Parsin Gostar Jonoub Co.	3,9		Fin avant 2014 au plus tard
Total partiel		15,5		
Nouvelles entreprises supplémentaires				
Appareils de réfrigération	Himalia	10,7	390 000	Début de la mise en œuvre
Appareils de réfrigération	Emerson	18,4	477 277	Début de la mise en œuvre
Panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu	Arya Baron	4,8	220 000	Début de la mise en œuvre
Total partiel		33,9	1 087 277	

Sous-secteur	Entreprise	Consommation (tonnes PAO)	Coût (\$US)	Action
Plan révisé d'impact (activités financées)		49,4	2 506 277	
Entreprises non admissibles				
Panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu	Nobough Sarmayesh Co.	3,8	0	Non admissible
Appareils de réfrigération à usage domestique	Yakhchavan Co.	4,6	0	Non admissible
Total partiel – entreprises non admissibles		8,4	0	
Impact total – entreprises admissibles et non admissibles		57,8	2 506 277	

18. La phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran a été approuvée lors de la 63^e réunion afin d'atteindre l'objectif d'une réduction de 10 pour cent par rapport à la consommation de référence de HCFC avant le 1^{er} janvier 2015, au plus tard. Les activités approuvées au titre de la phase I affichaient des réductions de consommation de HCFC de 101,3 tonnes PAO (26 % par rapport à la consommation de référence). Avec le plan remanié du secteur des mousses, proposé par l'ONUDI, les activités financées permettraient d'obtenir des réductions de 118,7 tonnes PAO, ce qui correspond à 31 pour cent par rapport à la consommation de référence. Compte tenu des considérations ci-dessus et du calendrier de mise en œuvre du projet, le gouvernement s'engage à réduire sa consommation de HCFC de 15 pour cent par rapport à la consommation de référence d'ici au 1^{er} janvier 2017.

Analyse des reconversions au titre de la phase II

19. Comme deux des trois entreprises font l'objet de reconversions au titre de la phase II⁴, l'analyse ci-après a été entreprise conformément aux décisions 60/44(b) et 62/16 (tableau 6).

Tableau 6 : Analyse des reconversions au titre de la phase II

Description	Impact (PAO)	Financement (\$ US)	Reconversion entreprise (\$ US/kg)	Reconversion entreprise (\$ tonnes PAO)	Observations
Mousses (panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu), Phase I	24.4	1,725,240	7.78	70.71	Tel qu'approuvé
Mousse (panneaux), phases futures	37.3		7.78	70.71	Estimé
Mousse (rigide) prise en compte dans la phase I	6.1	377,575	6.81	61.90	Tel qu'approuvé
Mousse (autre mousse de polyuréthane rigide), phases futures	18.4		6.81	61.90	Estimé
Mousse à peau intégrée	7.6	840,105	12.16	110.54	Tel qu'approuvé
Mousse à peau intégrée	7.6		12.16	110.54	Estimé
Mousse (panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu) phase I	9.1	1,003,175	12.13	110.24	Tel qu'approuvé
Mousse (panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu), phase I, mais paraîtrait non admissible	3.8	97,172	2.81	25.57	Tel qu'approuvé

⁴ Emerson a obtenu un financement lors de la 28^e réunion (IRA/REF/28//INV/42) et Himalia en a reçu un cours de la 31^e réunion (IRA/REF/31//INV/69) en vue d'une reconversion au HCFC-141b, dans les deux cas.

Description	Impact (PAO)	Financement (\$ US)	Reconversion entreprise (\$ US/kg)	Reconversion entreprise (\$ tonnes PAO)	Observations
– Nobough					
Mousse (appareils de réfrigération à usage domestique), phase I, mais serait non admissible - Yakhchavan	4.6	173,550	4.15	37.73	Tel qu'approuvé
Mousse (appareils de réfrigération à usage domestique), phase I	7.2	565,825	8.64	78.59	Tel qu'approuvé
Mousse (appareils de réfrigération à usage domestique), phases futures	22.1		8.64	78.59	Estimé
Mousse de polystyrène extrudée (non prise en compte)	2.3		5.23	77.26	Estimé
Appareils de climatisation pour habitations, phase I	29.3	3,860,246	7.25	131.75	Tel qu'approuvé
Appareils de climatisation pour habitations, phases futures	11		7.25	131.75	Estimé
Appareils de climatisation à usage commercial (non inclus)	1.7		4.50	81.82	Estimé
Appareils de climatisation à usage industriel (appareils de refroidissement)	19.4		4.50	81.82	Estimé
Appareils de réfrigération à usage commercial (phases futures)	39.2		4.50	81.82	Estimé
Appareils de réfrigération à usage industriel (phases futures)	9.9		4.50	81.82	Estimé
Réfrigération en véhicules frigorifiques (phases futures)	0.6		4.50	81.82	Estimé
Mousse (appareils de réfrigération à usage domestique) ajouté à la phase I – phase II (Himalia)	10.7	390,000	4.01	36.45	Demande en cours
Mousses (appareils de réfrigération à usage domestique) ajoutées à la phase I – phase II (Emerson)	18.4	477,277	2.85	25.94	Demande en cours
Mousses (panneaux) ajoutées à la phase I (Arya Baron)	4.8	220,000	5.04	45.83	Demande en cours
Total fabrication	295.4				
Entretien	85.2				
Total consommation de référence	380.5				

20. Au vu du tableau 6, il est conclu que, bien que les reconversions (phase II) ne sont pas nécessaires pour atteindre l'objectif de réduction de 35 pour cent, ces activités sont les plus rentables en tonnes PAO qui puissent être exécutées dans le secteur de la fabrication en République islamique d'Iran. En conséquence, en application des politiques existantes, ces entreprises rempliraient les conditions pour un financement total des surcoûts.

Situation en matière de décaissement des fonds

21. Le Secrétariat a noté qu'à compter du 7 octobre 2013, le niveau de décaissement de 24 807 \$US sur le financement disponible au titre de la tranche préalablement approuvée était inférieur au seuil de

20 pour cent de décaissement⁵. En conséquence, le préalable pour le déblocage de la troisième tranche n'a pas été rempli. Toutefois, il a été noté que le niveau de décaissement pour l'ensemble des tranches était de 3 147 694 \$US, soit un montant représentant 35 pour cent du niveau global des fonds approuvés.

22. Le PNUD a communiqué des informations sur un décaissement supplémentaire de 658 000 \$US attendu d'ici au 18 novembre 2013 ; ce décaissement est lié au paiement de matériel qui a déjà été livré au fabricant d'appareils de climatisation et il était seulement en attente de vérification avant la deuxième semaine de novembre, au plus tard, et de paiement. Si ce débours se concrétise, le niveau de décaissement sur la tranche préalablement approuvée serait de 25 pour cent.

Modification de l'Accord concernant le PGEH

23. Au vu du plan remanié relatif au secteur des mousses, communiqué par l'ONUDI, les paragraphes en cause de l'Accord ont été mis à jour, et un nouveau paragraphe 16 a été ajouté afin d'indiquer que la version mise à jour de l'Accord annule et remplace celle qui a été établie lors de la 68^e réunion, tel qu'il ressort de l'Annexe I du présent document. Le texte intégral de la version modifiée de l'Accord sera joint au rapport final de la 71^e réunion.

Conclusion

24. Le Secrétariat note que la mise en œuvre du PGEH pour la République islamique d'Iran est en bonne voie. Les projets d'investissement dans les secteurs de la climatisation et de la fabrication de mousses continuent d'être exécutés en vue d'un achèvement en 2014, et les activités dans le secteur de l'entretien des appareils de réfrigération continuent d'être mises en œuvre comme prévu. Bien que le projet de société de formulations ait rencontré des difficultés avec le choix d'une technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète, la reconversion aidera les entreprises de fabrication de mousses au cours de la phase II. Le niveau global de décaissement du financement est de 37 pour cent de l'ensemble des fonds approuvés jusqu'à ce jour, et bien que le débours au titre de la deuxième tranche soit inférieur à 20 pour cent au moment de la soumission, le PNUD a transmis des informations supplémentaires pour démontrer que le matériel avait été livré à l'entreprise de fabrication d'appareils de climatisation et que le paiement correspondant (qui augmenterait le niveau de décaissement pour la deuxième tranche jusqu'à atteindre 25 %) interviendrait en novembre 2013.

25. Le gouvernement demande l'approbation d'une proposition visant à remplacer cinq entreprises admissibles dans le secteur de la mousse à peau intégrée et dans celui des panneaux de fabrication de laminés stratifiés en discontinu au même coût, mais avec des quantités de HCFC à éliminer plus importantes. Les coûts assignés à une entreprise dont on a découvert qu'elle n'était pas admissible seraient réaffectés à de nouvelles entreprises. Une prise de contact dans les meilleurs délais avec ces nouvelles entreprises aiderait le gouvernement à se mettre durablement en conformité avec les objectifs de consommation. En outre, la proposition aboutit à un plan plus rentable, à des réductions de HCFC plus importantes et à un engagement du gouvernement à réduire la consommation de HCFC de 15 pour cent par rapport à la consommation de référence d'ici au 1^{er} janvier 2017.

⁵ Le paragraphe 5 c) de l'Accord établit comme préalable à l'approbation du financement de la tranche que le pays ait atteint un niveau significatif de mise en œuvre des activités engagées au titre des tranches préalablement approuvées et que le taux de décaissement du financement disponible au titre de la tranche préalablement approuvée soit supérieur à 20 % au moins 60 jours avant la réunion du Comité exécutif concernée.

RECOMMANDATION

26. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager de :

- a) Prendre note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en République islamique d'Iran ;
- b) Noter le changement dans le plan pour le secteur des mousses proposé par l'ONUDI et noter qu'un montant de 97 127 \$US associé à une entreprise de fabrication de mousses non admissible (Nobough) sera réaffecté vers de nouvelles entreprises admissibles qui ont été ajoutées à la phase I, mais que sa réduction de tonnage (3,8 tonnes PAO) continuera d'être déduite du point de départ ;
- c) Noter que le gouvernement de la République islamique d'Iran s'engage à réduire sa consommation de HCFC de 15 pour cent par rapport à la consommation de référence d'ici au 1er janvier 2017 ;
- d) Noter que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1, Appendice 2-A de l'Accord conclu entre le gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif sur la base du plan remanié du secteur soumis par l'ONUDI, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté afin d'indiquer que la version actualisée de l'Accord annulait et remplaçait celle qui avait été établie lors de la 68e réunion, tel que contenue à l'Annexe I du présent document ; et
- e) Approuver la troisième tranche de la phase I du PGEH pour la République islamique d'Iran, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour la période 2014-2015, d'un montant de 622 711 \$US, constituée de 477 816 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 35 836 \$US pour le PNUD, et d'un montant de 101 450 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 7 609 \$US pour l'ONUDI.

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS A JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS
MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES
HYDRUROCHLORUROFLUORUROCARBONES**

(Les changements pertinents sont en caractères gras)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement de la République islamique d'Iran (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») avant le 1^{er} janvier 2017 conformément aux calendriers de réduction du Protocole de Montréal à un niveau durable de **323,42** tonnes PAO en vertu du calendrier de réduction du Protocole de Montréal.

16. Le présent accord mis à jour se substitue à celui qui avait été conclu entre le gouvernement de la République islamique d'Iran et le Comité exécutif à la 68e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Caractéristiques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	342,45	342,45	s.o.
1.2	Consommation totale maximum autorisée du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	380,5	380,5	342,45	342,45	323,42	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUD, agence principale (\$US)	2.242.000	1.370.000	477.816	0	475.930	0	0	4.565.746
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	168.150	102.750	35.836	0	35.695	0	0	342.431
2.3	Financement convenu pour le PNUE, agence de coopération (US\$)	262.000	0	0	0	0	0	0	262.000
2.4	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	34.060	0	0	0	0	0	0	34.060
2.5	Financement convenu pour l'ONUDI, agence de coopération (US\$)	1.300.000	830.000	101.450		274.827	0	0	2.506.277
2.6	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	97.500	62.250	7.609		20.612	0	0	187.971
2.7	Financement convenu pour l'Allemagne, agence de coopération (US \$)	2.063.000	534.233	0	0	288.582	0	0	2.885.815
2.8	Coût d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	234.079	60.617	0	0	32.744	0	0	327.440
3.1	Total du financement convenu (\$US)	5.867.000	2.734.233	579.266	0	1.039.339	0	0	10.219.838
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	533.789	225.617	43.445	0	89.051	0	0	891.902
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	6.400.789	2.959.850			1.128.390			11.111.740
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								38,6
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								-
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)								125,0
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue de réaliser en vertu du présent Accord (tonnes PAO)								88,3
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)								-
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)								128,6